



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025 - N° 2025/83

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date affichage : 17 décembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY, Claire LEGER et Gaëtan BUREAU

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Immeuble 10 place de la Mairie

Transfert de la salle de remise en forme dans la salle des associations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune loue un local au RDC de l'immeuble 10 place de la Mairie à Monsieur Thibaut MANON depuis plusieurs années pour exercer son activité de remise en forme. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que face au succès de cette activité, Monsieur MANON a formulé la demande d'obtenir un local plus grand afin de pouvoir accueillir plus d'adhérents et de pouvoir positionner plus de matériel.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de louer à Monsieur MANON la salle des associations qui fait approximativement le double de surface du local loué actuellement par Monsieur MANON et ainsi permute les deux salles.

- La salle des associations sera à la place de la salle de remise en forme et la salle de remise en forme sera à la place de la salle des associations.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement le montant du loyer pour Monsieur MANON est de 433€ pour 67 m². Il propose le montant de 750€ pour 125 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** la location de la salle des associations à Monsieur MANON pour un montant de 750€ mensuel (charges comprises sauf le téléphone) avec révision du loyer tous les ans avec comme référence l'ILAT,
- **DE VALIDER** la permutation de la salle des associations dans le local actuel de remise en forme (67m²),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,